

Communication, politique et trajectoires identitaires à Wallis et Futuna

Hapakuke Pierre Leleivai

DANS HERMÈS, LA REVUE 2002/1 (N° 32-33), PAGES 181 À 189
ÉDITIONS CNRS ÉDITIONS

ISSN 0767-9513

DOI 10.4267/2042/14372

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://preprod.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2002-1-page-181.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour CNRS Éditions.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Hapakuke Pierre Leleivai
*East West Center,
Institute of the Pacific Studies, University of Hawai'i at Mano'a*

COMMUNICATION, POLITIQUE ET TRAJECTOIRES IDENTITAIRES À WALLIS ET FUTUNA

L'intérêt présenté par Wallis et de Futuna réside dans le fait que ce territoire est à même de matérialiser, au sein de la République française, l'expérimentation d'une autonomie politique réelle, pourtant fort différente dans ses attendus de celle vécue au sein des autres collectivités françaises du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française).

Un cas inattendu de conciliation de la « tradition » et de la « modernité » dans la République française

Le régime institutionnel prévalant dans le territoire de Wallis et Futuna est une expérience originale qui demande une concertation de tous les instants, parfois délicate, entre quatre « acteurs » dont la nature s'inscrit parfois dans la tradition, parfois dans la modernité, parfois aussi dans l'une et dans l'autre. Il s'agit concrètement de la cohabitation d'une part des services de l'administration française et des personnalités politiques locales perçus comme éléments de modernité, d'autre part des trois grandes chefferies et du clergé catholique inscrits à des titres divers dans la tradition, au sein de ces îles du « bout du monde ».

Trois chefferies, un préfet, quelques politiques et un clergé, les quatre « acteurs » de la vie politique de Wallis et Futuna

Depuis la promulgation de la loi du 29 juillet 1961 (modifiée en 1973, 1978 et 1996) l'archipel de Wallis et Futuna a statut de « territoire d'Outre-mer ». Il se caractérise par la prééminence des organes de l'État et d'une administration déconcentrée. Il fixe non seulement le champs de compétence des services de l'État, mais aussi celui réservé à la collectivité territoriale et à son assemblée délibérative. C'est dans ce cadre, accepté par *referendum* par les populations locales en 1960, que se structure à présent la vie politique locale. Pourtant ces *fenua*¹ polynésiens s'organisent depuis des siècles autour de « grandes chefferies ». Aujourd'hui elles participent toujours au jeu politique comme partenaire d'une administration « importée » confiée à un « administrateur supérieur », faisant office de « chef du Territoire ». Depuis la fin de la première moitié du XIX^e siècle, le représentant de la République française et les titulaires des chefferies traditionnelles doivent tenir compte d'un troisième acteur, l'Église catholique, omniprésente dans le vécu quotidien des Wallisiens et des Futuniens, guide des consciences, gestionnaire des bonnes mœurs.

La mise en place des institutions territoriales et la participation des populations à la vie nationale, essentiellement lors des élections législatives et présidentielles (et même européennes), a fait émerger un quatrième acteur, une classe politique gestionnaire du développement économique et social de l'archipel. L'influence sans cesse plus importante des médias de masse (radio et télévision) contribue grandement à l'émergence et à la reconnaissance de cette classe politique², acteur de plus en plus influent de la vie locale. Cette classe politique voit émerger quatre personnalités institutionnelles : les deux parlementaires nationaux (député et sénateur), le conseiller économique et social et le président de l'Assemblée territoriale (composée de vingt membres élus au suffrage universel direct tous les cinq ans).

Hau et Sau, la marque de pouvoirs régionaux très enracinés au sein d'une République universaliste

Quoi qu'il en soit, la vie interne, et pourrait-on dire intime, des sociétés wallisienne et futunienne s'organise toujours autour de grandes chefferies dépositaires de l'*agafenua*³, de la protection symbolique des territoires insulaires, de l'intégrité des communautés claniques, du maintien des « us et coutumes ». Le *han Lavelua* et les *san*⁴ *Tui Agaifo* et *Tui Sigave* règnent respectivement dans les grandes chefferies ou « royaumes » de Wallis, d'Alo et de Sigave à Futuna. Ces monarques mandataires des grandes chefferies siègent ainsi au Conseil territorial (au même titre que trois personnalités représentatives nommées par l'administrateur supérieur, après accord de l'Assemblée territoriale) au côté du préfet, tout à la fois chef supérieur de l'administration d'État et chef du Territoire. Ce préfet gère au quotidien les affaires publiques avec le concours du Conseil territorial. Ce dernier l'assiste pour l'administration du territoire, en particulier pour l'application des décisions

prises par l'Assemblée territoriale. Le préfet ne manque pas de solliciter l'avis de la hiérarchie ecclésiastique, en particulier en matière d'enseignement.

La classe politique locale tient un rôle à part entière aux côtés des chefferies et de l'administration. Les principaux organes de décisions sont représentés par l'Assemblée territoriale et sa commission permanente. Il est intéressant de noter, au regard de l'histoire et de l'évolution des chefferies, que la classe politique locale apparaît comme le prolongement des anciennes chefferies traditionnelles. Rappelons que le statut de 1961 a institutionnalisé les structures coutumières qui existaient déjà, tout en orientant une partie de l'aristocratie wallisienne et futunienne vers la constitution d'une classe politique « moderne », laquelle était dorénavant appelée à faire face aux nouvelles aspirations économiques suscitées par l'entrée de Wallis et Futuna dans le processus de la « mondialisation ».

Dans un deuxième temps, les premiers missionnaires maristes arrivés à Wallis dès 1837 ont procédé à l'évangélisation des deux îles dès 1838. Détenant un quasi-monopole confessionnel, le clergé catholique a assisté ces deux dernières décennies à l'arrivée de nouveaux mouvements religieux⁵. À cela, il est intéressant d'ajouter que cent soixante-quatre ans après l'arrivée de l'Évangile, les Îles Wallis et Futuna sont le terrain d'une riche expérience religieuse : la fusion entre l'élément religieux et les structures coutumières. Ce fut le passage délicat, certes, mais réussi d'un système de croyances religieuses polythéiste à une religion de type monothéiste dans laquelle les chefferies furent à la fois les éléments catalyseurs et déterminants. De ce fait, tout en conservant l'ensemble des coutumes et des traditions des insulaires, les missionnaires maristes eurent comme priorité principale de combattre et d'anéantir toutes formes de représentation de la religion traditionnelle. Ainsi, lieux, sanctuaires et objets culturels furent brûlés, emportant à jamais dans leurs cendres les traces d'une ère révolue : le *temi paganî*⁶.

Agissant comme de véritables réseaux d'alliances, les chefferies, l'administration française, les milieux politiques locaux et le clergé tentent tant bien que mal d'œuvrer conjointement afin d'apporter des solutions aux aspirations sociales et économiques de l'archipel.

Cobabiter, une perpétuelle recherche d'équilibre

Les bases de la cohabitation qui engagent les différents partenaires sont énoncées en substance dans l'article 3 de la loi statutaire du 29 juillet 1961 : « La République garantit aux populations du Territoire des Îles Wallis et Futuna le libre exercice de leur religion, ainsi que le respect de leurs croyances et de leurs coutumes tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit et disponibilités de la présente loi ».

La cohabitation entre ces différents acteurs tourne autour d'une perpétuelle recherche d'équilibre correspondant aux réalités sociales et économiques en vigueur. Sur ce fait, la charge de ces quatre décideurs relève d'un véritable défi : le développement du Territoire. Les aspects de la coha-

bitation sont multiples et variés. Avant tout, elle se doit de veiller au maintien de la paix sociale et d'être en mesure d'apporter des réponses aux interrogations des populations locales. Les mouvements de grève fomentés par des représentants d'entreprises privées ou de l'administration, les conflits fonciers ou les affaires de justice de caractère plus traditionnel mettent à rude épreuve le pouvoir de médiation de l'administration et celui des chefferies, selon qu'il s'agit de question relevant du droit commun ou du droit coutumier. Lors des conflits fonciers, le différend est porté devant le chef de village qui tentera d'y apporter un règlement équitable. Le cas échéant, l'affaire sera de nouveau instruite par la grande chefferie : le roi tranchera alors, sans nouvelle possibilité d'appel.

Le cadre institutionnel, traditionnel, religieux et politique ainsi rappelé, la « coutume », c'est-à-dire le corps de traditions multiséculaires ayant toujours cours, a-t-elle une chance réelle de subsister en tant que support de l'identité collective des Wallisiens et Futuniens ? Avec le temps et le jeu des institutions, avec aussi l'obligation pour les adultes d'aller chercher à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) un travail rémunéré, faute d'un volume suffisant d'activités sur place, ces Polynésiens ne risquent-ils pas de perdre leurs « spécificités culturelles » et donc d'être atteint de « mal vivre » ? Déjà, le « multiculturalisme en exil » auquel participent les Wallisiens et Futuniens expatriés en Nouvelle-Calédonie montre que la cohésion de l'*Aga'i fenua* n'est pas assuré à tous coups.

L'*Aga'i fenua* entre tradition et modernité

Des microcosmes culturels structurés

Les Îles Wallis et Futuna représentent, à l'échelle du Pacifique, des microcosmes insulaires comme la plupart des îles polynésiennes qui les entourent. Ces deux îles offrent un caractère original au voyageur de passage, tant par son contexte naturel que par le mode d'organisation de la vie quotidienne de ses habitants. Le caractère polynésien traditionnel qui émane de ces îles découle de la cohésion de la notion d'*aga'i fenua*, de la « coutume du pays » (*aga'i* : façon de faire, de penser, de concevoir ; *fenua* : pays, région). Ce concept traduit l'essence même de l'identité wallisienne et futunienne. Cette identité se construit par la langue, la perception de l'espace physique, mais aussi, par la participation à la religion chrétienne et aux traditions multiséculaires. C'est ce qui permet aux Wallisiens et Futuniens de rappeler le moment venu : « c'est comme ça que cela se passe chez nous ». L'*aga'i fenua* se manifeste à tout instant de la vie insulaire, pour les travaux agricoles, la pêche, la confection de repas ou la pratique religieuse. L'organisation même du *kaiga*⁷, de l'unité résidentielle d'essence familiale (s'organisant autour d'un *fale*, case en matière végétale, ou d'un *fale papalagi*, maison en dur, et d'un *mala'e*, cour ou jardin entourant les constructions) ; c'est la cellule de base de la société wallisienne ou futunienne. Comme telle, chaque *kaiga* possède des par-

celles de terre arable où chaque famille lignagère produit les cultures nécessaires à son alimentation de base. Par ailleurs, l'*aga'i fenua* se trouve revitalisé et revisité lors d'événements exceptionnels (naissances, mariages, deuils...) propices au renforcement des solidarités traditionnelles à l'échelle de chaque famille, de chaque village, de chaque district ou de chaque royaume. Chaque individu contribue alors à cet effort de cohésion en offrant des dons en nature, les *koloa*⁸ (nattes en feuilles pandanus, *gatu*⁹, produits vivriers : taros, ignames, cochons...). Aujourd'hui, une partie des dons se concrétise sous forme d'argent.

Le *fatogia* est aussi un des points importants de la vie traditionnelle des Wallisiens et des Futuniens. Il correspond aux « devoirs et obligations » auxquels chaque femme et chaque homme du village est soumis. Il se concrétise souvent pour les femmes en journées de travail consacrées à l'entretien du village, à la confection de nattes ou à la préparation des repas de fête impliquant l'ensemble du village, du district ou du royaume. Pour les hommes, cela consiste davantage à mettre en valeur un champ de taros, d'ignames, de bananiers et à élever quelques porcs pour disposer de vivres au moment des fêtes communautaires.

Les chefferies sont naturellement et unanimement reconnues comme les dépositaires de la coutume ; cela se manifeste en particulier lors de la cérémonie du *kava* (*Piper Methysticum*). De nos jours, cette cérémonie est principalement réalisée en deux occasions : d'abord pour l'intronisation d'un nouveau chef coutumier ; ensuite lors des cérémonies commémoratives, lors des grands *katoaga*¹⁰ qui se déroulent régulièrement en présence du roi ou d'un de ses ministres. Dans le premier cas, la cérémonie du *kava* symbolise de façon officielle la continuité existant entre l'ancien détenteur du titre et le nouvel *aliki* et la solidarité intergénérationnelle sur lequel repose tout pouvoir traditionnel.

Très marqué à Futuna, le *tauasū* (connu à Wallis sous l'appellation de *faikava*) est un lieu de rencontre où chaque soir les hommes viennent consommer le *kava*. Le *tauasū* est une réunion informelle à laquelle prennent part les hommes du village ; elle a lieu généralement en début de soirée et se poursuit jusqu'à très tard dans la nuit. Au cours de chaque séance, tout en consommant du *kava*, les participants relatent des *histoires*, des légendes, souvent des faits de guerre, des batailles... quand ce ne sont pas simplement les activités de la journée écoulée. C'est également l'occasion d'instruire un projet communautaire. Le *tauasū* peut être qualifié de cercle d'apprentissage et de transmission de la tradition orale, où les participants y fredonnent des chants polyphoniques rappelant l'histoire des ancêtres ou des faits marquants (guerres, voyages, grands guerriers...). Enfin, tout en étant le lieu de passage du statut d'adolescent à celui d'adulte, un *tauasū* bien fréquenté témoigne de la grande cohésion sociale qui réside au sein du village¹¹.

Bien isolées jusqu'au début du xx^e siècle, ces microsociétés eurent à affronter, dès les années 1940, de nouveaux cadres de vie socioculturels et économiques liés à la modernité. Il faut noter que bon nombre de Wallisiens et de Futuniens se sont engagés à travers le Pacifique comme travailleurs sous contrat, notamment en Nouvelle-Calédonie, mais aussi au Vanuatu (ex-Nouvelles-Hébrides). L'ouverture des liaisons aériennes interinsulaires amènent peu à peu certains

d'entre eux en Polynésie française ou encore en France métropolitaine. Ces ouvriers et employés, maintenant implantés durablement à longue distance, gardent toujours leurs traditions, leurs coutumes ; ils les veulent vivantes, car ils sentent bien que leur personnalité continue à y être attachée, mais ils savent aussi, lorsqu'ils vivent hors de leur île natale, qu'ils doivent concilier leurs coutumes avec celles des autres et ce n'est pas toujours facile.

Un « multiculturalisme en exil »

La communauté wallisienne et futunienne résidant en Nouvelle-Calédonie est forte de 18 000 personnes, soit 9 % de la population totale, par le nombre, c'est à présent le troisième groupe ethnoculturel. C'est à partir des années 1950 et 1960 que les Wallisiens et Futuniens commencent à vivre définitivement en Nouvelle-Calédonie, principalement dans l'agglomération du Grand Nouméa. Démographiquement parlant, c'est une communauté dont l'effectif a fortement augmenté lors du « boom » de l'économie du nickel, entre 1969 et 1972.

Aujourd'hui, cette population expatriée est localement représentée par des « chefs » et des « présidents »¹². Le rôle de chacun de ces représentants coutumiers est de rester à l'écoute des problèmes et des souhaits de leur communauté. Cependant, leur action est surtout portée sur la collecte de fonds pour des travaux entrepris sur place ou à Wallis et Futuna (constructions de *fale fono* : maison de réunion du village ou du district ; de chapelles ; d'églises...). Si ce travail relève du village, c'est le représentant du village en question de Wallis ou de Futuna à Nouméa qui se chargera de la collecte par divers moyens : kermesses, cotisations financières, envois de matériaux ou de matériels... Si cela relève du district ou du royaume, c'est le « président » qui assurera la collecte. Cependant, une préalable concertation s'effectue entre les divers représentants afin de déterminer la répartition des charges. Ainsi, à titre d'exemple, le 1^{er} mai 2000 à l'occasion de l'inauguration du nouveau *fale fono* et de la fête de la Saint-Joseph, saint patron du district de Mu'a, la communauté expatriée a participé à hauteur de 4,5 millions FCFP (environ 247 500 francs) avec soixante-dix Wallisiens du district en question qui se sont déplacés pour fêter l'événement.

Mais, la communauté wallisienne et futunienne expatriée doit s'adapter à un mode de vie qui n'a pas cours dans les îles d'origine : un « multiculturalisme en exil » s'est donc réalisé à l'échelle de cette diaspora polynésienne. Un processus de différenciation culturelle¹³ a progressivement conduit Wallisiens et Futuniens à faire face à d'autres milieux et modes de vie. De la sorte, les membres de la communauté ont dû se forger de nouveaux référents culturels. Ainsi, pour la deuxième et la troisième générations, le contact quotidien avec d'autres communautés¹⁴, avec d'autres langues, les conduit à se sentir à la fois dans la tradition du pays d'origine et dans la modernité du pays d'accueil, alors que les Wallisiens et Futuniens de la première génération privilégient exclusivement l'héritage traditionnel qu'ils ont véhiculé au gré de leurs déplacements¹⁵.

Quoi qu'il en soit, le maintien des traditions est visible encore aujourd'hui dans des événements comme le mariage, le baptême, durant lesquels se mettent en place de façon parfaitement concertée des réseaux d'échange de dons et de contre-dons, comme à Wallis et Futuna. Malgré l'éloignement et la pression de la modernité, cette communauté entretient des liens très forts avec les îles d'origine. Ce faisant, cette « chefferie-bis » constitue un véritable support de communication entre les grandes chefferies traditionnelles et leurs représentants en Nouvelle-Calédonie. Ce maintien des traditions a été encore plus loin par la construction d'un foyer wallisien et futunien à Nouméa et d'un *fale fono* dans la commune de Païta, en banlieue (à la fois, des salles de réunion et de festivités réservées aux manifestations coutumières et traditionnelles des Wallisiens et Futuniens de Nouvelle-Calédonie).

Les communautés wallisiennes et futuniennes implantées hors de Wallis et de Futuna participent donc à une tradition ancestrale tout en adhérant à certains éléments de modernité liés à leur expatriation. Ce « multiculturalisme en exil » se développe sur la base d'un compromis réalisé de manière tacite avec les grandes communautés (kanak ou caldoche) vivant en Nouvelle-Calédonie : une place spécifique est faite aux Wallisiens et Futuniens en matière de production culturelle et, en retour, ceux-ci participent au développement économique et à la vie politique dans leur globalité. Ce processus d'acculturation que l'on retrouve au sein des autres communautés de la Nouvelle-Calédonie constitue un puissant vecteur de communication intercommunautaire faisant office, par là même, de facteur stabilisateur au regard de la paix sociale.

*
* *

Au total, Wallis et Futuna offre l'exemple d'une expérimentation politique, culturelle et identitaire originale. Retranchés des grandes voies maritimes et aériennes, ces microcosmes jouent la carte de la conciliation, de la tradition et de la modernité. Malgré une situation géopolitique périphérique et des ressources locales mineures, les choix de leurs ressortissants a été de garder une cohésion basée sur des traditions multiséculaires : pour eux, la qualité de leur vie est à ce prix, d'autant que les transferts de fonds privés de leur diaspora de Calédonie et surtout les transferts de fonds publics de métropole assurent le financement de la vie quotidienne et un confort accru. Grâce à sa diaspora, l'archipel de Wallis et Futuna possède un rayonnement en propre : l'identité de ce petit pays polynésien ne se localise pas dans les fœna d'origine, mais elle se réalise dans un réseau vaste. De la sorte, les éléments constituant la modernité sont plus facilement assimilés, certains pouvant devenir dans le futur partie de la tradition, comme l'exemple de l'acclimatation du christianisme le prouve.

Faka'apa'apa

E tuku atu i heni nai faka'apa'apa kite te potu ote kau aliki o Uvea mo Futuna tafito kite potu o Lavelua pea mo koulua Tuiagaifo mo Tuisigave. O feia ki tou `afio Moseniolo Lolesio Fuahea mote`u matu`a tapu fulipe. Pea toe fai atu haku faka'apa'apa kite potu gaue ote fono faka telituale mote kaiga fuli o Uvea mo Futuna e ma`u`uli i totau u motu pe`e ko tai atu. Kote ki`i mo`i pepa aeni o `uhiga mote ma`uli o Uvea mo Futuna i te lakaga nei. Tafito ni fa`ahiga maufuli'aga o tatou ma`uli`i ia te aga`ifenau mai totau u motu ki te`u fenua matapule kua tou ma`uli ai taki toko tahi. Ka iai he potu e to hala koutou kataki o faka lelei ki ai. Ko tona gata malo.

NOTES

1. Pays.
2. La radio puis la télévision vont largement contribuer à une certaine publicité de la classe politique locale, notamment lors des meetings politiques en période de campagnes électorales.
3. *aga'i* : façon de faire, de penser, de concevoir ; *fenua* : le pays dans le cas présent (mais correspond également au paysage, à la région). C'est donc la manière de faire, de penser, de concevoir... telle que la perçoivent les gens du pays, en d'autres termes les us et coutumes.
4. *Hau* et *Sau* signifient conjointement rois. *Hau* le « h » est aspiré en wallisien ; *Sau* le s est prononcé comme le son « sh » anglais.
5. Les témoins de Jéhovah, l'assemblée de Dieu et les Mormons.
6. La période du paganisme ou les temps préchrétiens opposés au *temi lotu*, la période chrétienne.
7. *Kaiga* : ce terme renvoie à deux principales significations indissociables. Il peut évoquer la famille et la parenté au sens de lien de parenté. Mais il peut aussi faire référence à la notion de propriété ou de terrain familial transmis de génération en génération et sur lequel se trouve le *fale* (maison) de la famille. Dans ce contexte nous préférons le deuxième sens.
8. Richesses.
9. Étouffe végétale confectionnée à partir de l'écorce de mûrier apportée par les femmes en qualité de don lors des échanges coutumiers, et qui détient une grande valeur.
10. Grandes fêtes données à l'occasion d'événements importants (fêtes religieuses, commémorations nationales) avec redistributions de vivres.
11. LELEIVAI, PETELO & GATA, FALAKIKO, « *Kole tauasu, kole ako'aga ole mau'li* : le tauasu, apprentissage de la vie », in *Te Fenua fo'ou*, n° 227, Wallis, 2000. pp. 10-11.
12. La fonction du représentant ou du « président » est de représenter le district à Wallis, ou un des royaumes à Futuna.

13. Cette théorie sous-tend qu'au cours d'un déplacement d'une île à l'autre, le groupe qui s'en va part avec une fraction génétique de la population qui reste et suite à leur isolement, un processus de différenciation culturelle s'y opère (Conte, 1997).
14. La communauté canaque, européenne, asiatique et antillaise, etc.
15. Depuis Wallis et Futuna, les rois et les missionnaires demandèrent à ce qu'à leur arrivée les migrants soient regroupés, de telle sorte qu'ils puissent maintenir leurs traditions et célébrer le culte.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANGLEVIEL, F., *Les missions à Wallis et Futuna au XIX^e siècle*, CRET, coll. « Îles et archipels », n° 18, Talence, 1994, 243 p.
- Collectif, *Aux pays des trois royaumes*, Édition Pacifique, 1991, 172 p.
- Collectif, *Géo-Pacifique des espaces francophones*, Géo-Pacifique-CTRDP, Nouméa, 1994, 286 p.
- CONTE, E., « La différenciation culturelle en Polynésie orientale », *Journal de la Société des Océanistes*, n° 105, Paris, Musée de l'Homme/CNRS, 1997, pp. 157-171.
- DECKKER, P. (DE), « Une identité mouvementée », in *Identités en mutation dans le Pacifique à l'aube du troisième millénaire*, CRET, coll. « Îles et archipels », université Bordeaux III, 1998, pp. 46-56.
- DOUAIRE-MARSAUDON, F., *Les premiers fruits-parenté, identité sexuelle et pouvoirs en Polynésie occidentale (Tonga, Wallis et Futuna)*, coll. « Chemins de l'ethnologie », Paris, Maison des sciences de l'homme, 1998.
- LELIVAI, H.P., *Les originaires de Wallis et Futuna en Nouvelle-Calédonie, l'exemple du quartier de Tindu*, mémoire de licence de Géographie, Nouméa, université de la Nouvelle-Calédonie, 1997.
- LIKUVALU, A., « Histoire et migrations à Wallis et Futuna », *bulletin de la Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie*, n° 40, Nouméa, 1979.
- MALAU, A., TAKASI, A. & ANGLEVIEL, F., *Wallis et Futuna*, Nouméa, Île de Lumière, 1999, 257 p. (101 mots pour comprendre...).
- MANUAUD, S., *Futuna. Ethnologie et actualité, publication de la Société des études historique de Nouvelle-Calédonie*, n° 33, Nouméa, 1983, 424 p.
- Te fenua fo'ou*, hebdomadaire de Wallis et Futuna, n° 115 ; n° 124 ; n° 132 ; n° 139 ; n° 227 ; n° 228 ; n° 231.